

Travail en hauteur/travail sur toit

Par **Agtentretien79**, le **03/09/2019** à **20:58**

Bonjour,

Nous sommes agent d'entretien. Notre employeur souhaite nous faire monter régulièrement sur une pente de toit végétative afin qu'on la désherbe. Pouvons nous lui refuser et avons-nous des droits vis à vis de ceci ?

De plus il nous fait régulièrement monter sur un escabeau pour nettoyer des néons/vitres. Dans le même cas peut on refuser ?

Merci.

Par **morobar**, le **04/09/2019** à **09:12**

Bonjour,

[quote]

Pouvons nous lui refuser

[/quote]

Non sauf inaptitude médicale prononcée par le médecin du travail.

[quote]

Avons nous des droits vis à vis de ceci?

[/quote]

Oui, droits à des EPI ou équipements de protection individuelle ainsi qu'à une formation.

[quote]

De plus il nous fait régulièrement monter sur un escabeau pour nettoyer des néons/vitres. Dans le même cas peut on refuser

[/quote]

Même réponse.

Attention à la description de l'emploi et ce qu'il comporte habituellement.

L'escabeau agréé sur le plan professionnel n'a rien à voir avec celui en utilisation domestique.

Car le risque de friser l'insubordination et donc le licenciement pour faute grave est présent dans votre interrogation.